



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le mercredi 22 février 2017

Démolition immeubles rue Henri Bonnerot

La ville procède à la démolition de deux immeubles sis 5 et 7 rue Henri Bonnerot. À cet effet, la rue est interdite à la circulation entre la rue du Loquet et le parking à partir de ce jour et ce jusqu'au 28 avril prochain. Afin d'assurer la sécurité, la circulation des piétons est interdite au droit des deux immeubles et dans la ruelle reliant la rue Henri Bonnerot au quai du Général Leclerc. Cette interdiction est effective pendant les heures de travail de l'entreprise chargée de la démolition. Seuls les riverains des deux immeubles ont accès à leur logement dans les conditions indiquées par l'entreprise.

Par ailleurs, le parking de la rue Henri Bonnerot est accessible depuis la rue Gabriel Cortel.

Contact : services techniques municipaux 03 86 92 48 04

Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.korum@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr